



Organisation  
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L' Europe

COMITÉ RÉGIONAL DE L'EUROPE,  
SOIXANTE-QUATRIÈME SESSION

Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014



© OMS



© OMS



© iStock

# Rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé



Organisation  
mondiale de la Santé

BUREAU RÉGIONAL DE L'

Europe

**Comité régional de l'Europe**

Soixante-quatrième session

EUR/RC64/24 Rev.1

**Copenhague (Danemark), 15-18 septembre 2014**

27 août 2014

140476

Point 5 h) de l'ordre du jour provisoire

ORIGINAL : ANGLAIS

## **Rapport de situation sur le processus européen Environnement et santé**

Conformément à la résolution EUR/RC60/R7, le Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) est tenu de faire rapport annuellement au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) sur ce qui a été réalisé et sur les domaines nécessitant des efforts plus importants, ainsi que sur les activités, le plan de travail et les besoins financiers du CMES et du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF).

Suite au rapport du CMES soumis à la soixante-troisième session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (document EUR/RC63/10) et à la dix-neuvième réunion du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, le Comité permanent du Comité régional de l'OMS pour l'Europe a demandé au secrétariat de rédiger un rapport sur les progrès réalisés dans le processus européen Environnement et santé depuis septembre 2013.

Ce rapport met en lumière les progrès accomplis dans les aspects relatifs à la gouvernance du processus européen Environnement et santé, ainsi que les décisions et activités du CMES et de l'EHTF dans le cadre de leur programme de travail intersessions respectif. Il fait aussi état des avancées techniques réalisées afin d'honorer les engagements de la *Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé*, et des progrès accomplis dans le cadre des préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours de haut niveau de l'EHTF. Enfin, il porte à l'attention des États membres le fait qu'ils doivent identifier des pays hôtes pour la réunion de l'EHTF de 2015 et pour la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de 2016.

## Sommaire

	page
Introduction .....	1
Gouvernance et politique .....	1
Échos de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, octobre 2013 .....	1
Suivi des décisions du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU .....	2
Activités menées par le CMES .....	2
Travaux intersessions du CMES.....	2
Cinquième réunion du CMES, Vilnius (Lituanie), 30 juin et 1 <sup>er</sup> juillet 2014.....	3
Activités menées par l'EHTF.....	4
Troisième réunion de l'EHTF, décembre 2013 .....	4
Réunion d'évaluation à mi-parcours de haut niveau .....	5
Progrès techniques réalisés en vue d'honorer les engagements pris dans la Déclaration de Parme .....	5
Activités dans les principaux domaines techniques .....	5
Élaboration de politiques nationales et mise en œuvre du cadre politique Santé 2020 .....	5
Activités normatives .....	6
Soutien technique apporté par l'OMS aux États membres .....	6
Accords multilatéraux sur l'environnement et autres plates-formes de partenariat .....	6
Événements majeurs liés au processus européen Environnement et santé .....	6
Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, Paris (France), avril 2014 .....	7

## Introduction

1. Conformément à la résolution EUR/RC60/R7 sur « L'avenir du processus européen Environnement et santé », adoptée en 2010, il est demandé au Conseil ministériel européen de l'environnement et de la santé (CMES) de faire rapport annuellement au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-ONU) sur ce qui a été réalisé et sur les domaines nécessitant des efforts plus importants, ainsi que sur les activités, les plans de travail et les besoins financiers du CMES et du Groupe de travail européen Environnement et santé (EHTF).
2. En 2013, le CMES a présenté un rapport complet sur les activités et progrès réalisés dans le cadre du processus européen Environnement et santé. Le rapport (document EUR/RC63/10) a été examiné lors de la soixante-troisième session du Comité régional (CR63) en septembre 2013 et par le Comité des politiques de l'environnement à sa dix-neuvième session d'octobre 2013. Il fait le bilan des réalisations du processus européen Environnement et santé depuis la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé organisée à Parme (Italie), et des défis rencontrés dans l'accomplissement des engagements pris dans la *Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé*. Il fait état des possibilités de renforcement de la mise en œuvre dans le contexte des toutes dernières initiatives politiques mondiales et régionales, et des avancées scientifiques dans ce domaine.
3. Le rapport est accompagné d'un document d'information<sup>1</sup> qui présente un compte rendu complet de la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé depuis 2010, et tient également compte des contributions des États membres et des intervenants représentés à l'EHTF.
4. Ce rapport fait état des progrès accomplis dans la mise en œuvre du processus européen Environnement et santé depuis septembre 2013.

## Gouvernance et politique

### ***Échos de la dix-neuvième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU, octobre 2013***

5. Le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU a pris acte du rapport dans le document EUR/RC63/10 et invité son bureau à examiner les synergies possibles entre la conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et la Conférence ministérielle européenne sur l'environnement et la santé, toutes deux prévues pour 2016. En outre, le comité a demandé au secrétariat de la CEE-ONU de prendre les mesures nécessaires en vue de désigner quatre ministres du secteur de l'environnement au CMES pour la période 2015-2016. Il a convenu d'organiser une table ronde sur le processus européen Environnement et santé lors de sa prochaine réunion (en 2014) et d'inviter les présidents du CMES et de l'EHTF. Il a enfin demandé à son bureau et au secrétariat de la CEE-ONU de tenir une réunion conjointe entre le bureau et les représentants du CMES afin d'examiner les questions d'intérêt commun.

---

<sup>1</sup> Report on the European Environment and Health Process (2010–2013): background document. Copenhagen: WHO Regional Office for Europe; 2013 (<http://www.euro.who.int/en/health-topics/environment-and-health/report-on-the-european-environment-and-health-process-2010-2013>, accessed 23 April 2013).

## **Suivi des décisions du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU**

6. Les synergies entre le processus « Un environnement pour l'Europe » et le processus européen Environnement et santé, ainsi que la planification coordonnée des prochaines conférences ministérielles seront abordées durant la période 2014-2015. Le CMES a examiné cette question lors de sa cinquième réunion du 1<sup>er</sup> juin 2014 (Vilnius, Lituanie). L'EHTF fera de même lors de sa réunion d'évaluation à mi-parcours de haut niveau. Des recommandations pertinentes seront formulées et portées à l'attention du CR65 et de la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU en 2015.

### ***Activités menées par le CMES***

#### **Travaux intersessions du CMES**

7. Lors de sa troisième réunion de novembre 2012, le CMES a décidé de désigner des suppléants pour les membres qui assureront le suivi de ses décisions entre les réunions et collaboreront avec le secrétariat de l'OMS dans le cadre de la préparation de ses prochaines réunions. Les suppléants ont tenu une deuxième et une troisième réunions respectivement les 26 et 27 mars 2014 à Bonn (Allemagne) et le 26 mai 2014 à Lisbonne (Portugal) en vue de préparer la cinquième réunion du CMES le 1<sup>er</sup> juin 2014, de faire le point sur les préparatifs de la réunion d'évaluation à mi-parcours, et d'examiner les éléments d'un programme d'activités à l'intention des membres du CMES au cours de la période intersessions. Les suppléants ont convenu d'un certain nombre d'événements de haut niveau à l'occasion desquels les membres du CMES représenteront le Conseil et effectueront des déclarations au nom de celui-ci.

8. Une réunion conjointe entre le Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU et les suppléants des membres du CMES a été organisée le 27 mai 2014 à Lisbonne (Portugal). L'objectif principal était d'engager une coopération plus étroite et une meilleure harmonisation entre le processus européen Environnement et santé et les activités du Comité des politiques de l'environnement, l'autre organe officiel régissant le processus européen sous l'angle de l'environnement. La réunion fut également l'occasion d'examiner les programmes de travail du processus européen Environnement et santé et du Comité des politiques de l'environnement, en vue de recenser les possibles synergies et domaines d'intérêt commun. Il s'agit notamment de susciter une participation accrue du secteur de l'environnement à la gouvernance du processus européen et aux plans de communication communs. Les participants ont fait le point sur la préparation de la table ronde relative à l'environnement et la santé, qui se tiendra dans le contexte de la vingtième session du Comité des politiques de l'environnement de la CEE-ONU en octobre 2014. Ils ont également réalisé une première séance de réflexion collective sur les liens possibles entre le processus « Un environnement pour l'Europe » et le processus européen Environnement et santé, étant donné que ceux-ci ont prévu d'organiser leur prochaine conférence ministérielle en 2016. Comme ces deux processus ont chacun d'importantes spécificités, et eu égard à d'autres considérations d'ordre logistique et politique, les participants ont convenu qu'il ne serait pas encore approprié, dans les conditions actuelles, d'organiser ces conférences l'une à la suite de l'autre.

9. Un plan de communication pour le processus européen Environnement et santé, adopté par le CMES lors de sa quatrième réunion organisée à Belgrade (Serbie) en avril 2013, a été examiné et approuvé par l'EHTF en décembre 2013. Un groupe de travail sur les communications, composé d'agents de la communication et des relations publiques des ministères de la Santé et de l'Environnement des États membres qui se sont portés volontaires, apporte son appui à la prise de mesures globales de soutien qui, sous l'égide de l'OMS, visent à accroître la visibilité et l'impact du processus européen Environnement et santé. Les membres du groupe de travail se sont rencontrés en novembre 2013, et ont poursuivi leurs travaux dans le cadre d'une collaboration régulière en ligne.

## **Cinquième réunion du CMES, Vilnius (Lituanie), 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2014**

10. Le gouvernement lituanien a accueilli la cinquième réunion du CMES à Vilnius le 30 juin et le 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le CMES a élu le ministre lituanien de la Santé à la coprésidence afin de représenter le secteur de la santé.

11. Selon les membres du CMES, la pollution de l'air, le changement climatique et les produits chimiques figurent parmi les principaux risques environnementaux pour la santé des populations qui exigent la mise en œuvre d'une action politique dans la Région européenne au cours de cette prochaine année.

12. Les membres du conseil ont estimé que l'élimination des maladies dues à l'exposition à l'amiante et la mise en œuvre de la nouvelle Convention de Minamata sur le mercure constituaient des mesures essentielles en vue de réduire les effets des produits chimiques sur la santé. Ces dossiers seront au cœur des négociations engagées par le conseil avec les pays européens, conformément à l'engagement pris lors de la cinquième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de 2010 en vue d'éliminer les maladies liées à l'amiante d'ici 2015. Le conseil soutiendra également l'adoption d'une résolution mondiale sur la qualité de l'air en 2015, à l'initiative notamment de la France et de la Norvège. La première Conférence mondiale sur le changement climatique et la santé organisée du 27 au 29 août 2014 à Genève (Suisse) et la vingt et unième Conférence des parties à la *Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques* tenue du 20 novembre au 11 décembre 2015 à Paris (France) constituent également des priorités pour l'action du CMES.

13. Les membres du CMES ont estimé que la collaboration avec l'Union européenne (UE) et ses agences revêtait une haute importance stratégique afin de réaliser ces tâches. Ils ont notamment convenu d'œuvrer étroitement avec la nouvelle Commission européenne, le nouveau Parlement européen et les pays assurant la présidence de l'UE de 2015 à 2017. En outre, ils ont élaboré un plan d'action visant à renforcer les liens entre les accords multilatéraux sur l'environnement qui sont pertinents pour la concrétisation des engagements de Parme. Les messages ciblés contribueront à faire figurer l'environnement et la santé en bonne place dans le programme de développement pour l'après-2015.

14. La feuille de route en vue de la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé commence à prendre forme. Le CMES a précisé que l'EHTF et lui-même auront tous deux un rôle important à jouer dans les préparatifs de la sixième conférence ministérielle. Il formulera des conseils sur la définition des priorités et des thèmes centraux de la conférence, et l'EHTF étendra les débats et les négociations aux 53 États membres. La pollution de l'air, le changement climatique et les produits chimiques figurent déjà parmi les domaines clés d'intervention. Une évaluation à mi-parcours constituera une étape importante en vue de sonder les progrès accomplis depuis la cinquième conférence ministérielle de 2010.

15. Lors de la réunion organisée en juillet 2014 à Vilnius (Lituanie), quatre nouveaux membres représentant le secteur de la santé de la Croatie, de l'Espagne, de la Géorgie et de la Lituanie ont intégré le CMES, suite à leur élection par le Comité régional de l'OMS pour l'Europe en septembre 2013. Le docteur Vytenis Povilas Andriukaitis, ministre lituanien de la Santé, a été élu coprésident du CMES avec M. Amir Perez, ministre israélien de la Protection de l'environnement, qui avait d'ailleurs été élu à la coprésidence du CMES en sa quatrième réunion tenue en avril 2013 à Belgrade (Serbie). La Croatie et l'Ukraine ont chacune proposé d'accueillir l'une des réunions de haut niveau en 2015 et 2016. La sixième réunion du CMES aura lieu en février 2015 à Madrid (Espagne).

16. Le CMES a aussi attiré l'attention sur la nécessité de trouver un pays hôte pour la sixième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé de 2016, idéalement au moment de la réunion d'évaluation à mi-parcours.

## **Activités menées par l'EHTF**

### **Troisième réunion de l'EHTF, décembre 2013**

17. Les 10 et 11 décembre 2013, l'EHTF a tenu sa troisième réunion à Bruxelles (Belgique) à laquelle ont participé 32 États membres et 11 organisations concernées. L'EHTF a élu M. Thor-Erik Lindgren (Norvège) à la coprésidence pour 2013-2014 et à la présidence pour 2014-2015. M. Robert Thaler (Autriche) a été élu à la coprésidence pour 2014-2015, et à la présidence pour 2015-2016.

18. Selon l'EHTF, des progrès considérables ont été réalisés en vue de respecter les engagements pris dans la *Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé*. Le processus européen Environnement et santé apporte un soutien important à l'élaboration de plans d'action nationaux et inspire la collaboration entre les autorités nationales. Le renforcement de la mise en œuvre au niveau des pays, l'adoption d'une approche plus souple ainsi que la prise en compte des différences existant entre les États membres s'avèreraient bénéfiques à la poursuite de la mise en œuvre. Dans son examen de la gouvernance du processus européen Environnement et santé, l'EHTF a convenu de plusieurs actions concrètes pour améliorer l'alignement et la synergie entre les travaux du CMES et ceux de l'EHTF.

19. Afin d'améliorer le lien entre, d'une part, les activités relatives aux politiques et à la gouvernance et, d'autre part, la mise en œuvre technique du programme de Parme, l'EHTF a décidé d'élaborer un plan de travail intersessions couvrant une année complète avant la tenue de sa prochaine réunion afin de permettre aux États membres et aux parties prenantes de procéder à une meilleure planification et de mettre en relation les divers aspects des activités de suivi et la *Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé*. Il incorporera également les travaux réalisés par diverses parties prenantes et directement liés à la mise en œuvre des engagements de Parme ainsi que les activités pertinentes menées dans le cadre des accords, conventions, protocoles et programmes multilatéraux sur l'environnement, tels que le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE). Le plan de travail intersessions portera en outre sur le travail du CMES. Les activités essentielles liées à la formulation du plan de travail sont prises en charge financièrement par le gouvernement allemand par l'intermédiaire du Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS à Bonn (Allemagne).

20. Lors de la troisième réunion de l'EHTF organisée en décembre 2013 à Bruxelles (Belgique), un groupe de travail d'États membres, procédant au suivi de l'application du Cadre d'action européen sur le changement climatique approuvé à Parme (Italie), a été pleinement incorporé au processus de mise en œuvre des engagements de Parme, conformément au règlement intérieur de l'EHTF, en sa qualité de « Groupe de travail sur le changement climatique et la santé ». L'EHTF a adopté son mandat et approuvé l'élection de Mme Louise Newport (Royaume-Uni) et de Mme Jutta Litvinovich (Allemagne) à sa coprésidence. Il a également approuvé une proposition soumise par le secrétariat de l'OMS selon laquelle le rapport de situation à mi-parcours sera préparé conjointement par les États membres et les intervenants. Un groupe de rédaction, dirigé par le Centre européen de l'environnement et de la santé, a été institué pour élaborer ce rapport.

21. Afin qu'un plus grand nombre d'États membres participent à la préparation de la prochaine réunion à mi-parcours de haut niveau, l'EHTF a convenu de créer un groupe de travail spécial en vue d'aider la présidence, la coprésidence et le secrétariat de l'OMS à organiser cette réunion. Le groupe de travail se compose de représentants de l'Allemagne (présidence), de la Norvège

(coprésidence), de l'Autriche, de la Croatie, d'Israël, de l'Italie, du Royaume-Uni, de la CEE-ONU, de l'OMS et du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

### **Réunion d'évaluation à mi-parcours de haut niveau**

22. Le groupe de travail spécial de l'EHTF, composé de points focaux nationaux de plusieurs États membres qui aident le président et le coprésident de l'EHTF ainsi que le secrétariat à préparer la réunion d'évaluation à mi-parcours, a tenu sa première réunion en ligne le 12 juin 2014, et sa deuxième réunion au Bureau régional à Copenhague (Danemark), le 15 juillet 2014. Il a pris des décisions concernant le format et le contenu, la participation des partenaires, les documents de la réunion et les aspects de la communication de la réunion d'évaluation à mi-parcours de l'EHTF. Il a également abordé les objectifs spécifiques et les résultats escomptés.

23. Étant donné que les travaux de l'EHTF doivent s'inscrire dans la durabilité, les États membres sont encouragés à étudier la possibilité d'accueillir les prochaines réunions de l'EHTF, notamment celle de 2015.

## **Progrès techniques réalisés en vue d'honorer les engagements pris dans la Déclaration de Parme**

### ***Activités dans les principaux domaines techniques***

24. Les activités menées par l'OMS et dans le cadre du processus européen Environnement et santé se sont concentrées sur les cinq objectifs convenus à Parme en 2010 et devant être atteints dans des délais déterminés. D'ici 2015, tous les États membres doivent disposer d'un plan national pour l'élimination des maladies liées à l'amiante ; la préparation des profils nationaux a été parachevée lors d'une réunion organisée en mai 2014. Ceux-ci seront présentés à la réunion d'évaluation à mi-parcours. Les profils nationaux permettront de recenser les domaines sur lesquels on devra se pencher au cours de l'année afin que les premiers objectifs puissent être atteints comme prévu.

25. Le changement climatique, la qualité de l'air, les transports et la santé, la pollution industrielle, la sécurité chimique et la sécurité sanitaire de l'eau sont considérés par l'EHTF comme des secteurs d'action prioritaire dans la mise en œuvre des engagements de Parme. Plusieurs outils ont été mis à la disposition des États membres dans ces domaines, tels que les directives pour l'élaboration de plans nationaux de sécurité sanitaire de l'eau et de plans d'action nationaux sur les transports, la santé et l'environnement.

26. Une attention particulière a été accordée à la collecte des connaissances et des outils sur l'économie de l'environnement et de la santé. Grâce à son Réseau pour l'économie de la salubrité environnementale, l'OMS a réalisé des premières estimations de l'impact économique de la charge de morbidité imputable à l'environnement dans la Région européenne de l'OMS. On envisage de présenter éventuellement un aperçu des bases factuelles disponibles sur le fardeau économique des effets de la pollution de l'air sur la santé lors de la réunion d'évaluation à mi-parcours, dans l'attente de décisions finales quant à son ordre du jour détaillé.

### **Élaboration de politiques nationales et mise en œuvre du cadre politique Santé 2020**

27. En étroite coordination avec Santé 2020, et dans le cadre de son application, l'OMS a aidé les États membres désireux d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques sectorielles dans le domaine de l'environnement et de la santé, tout en appuyant la bonne gouvernance à cet égard. Par

exemple, depuis la fin de 2013, l'OMS aide l'ex-République yougoslave de Macédoine à préparer un plan d'action national sur l'environnement et la santé. Deux accords de collaboration biennaux conclus pour 2014-2015 prévoient également un appui institutionnel aux comités nationaux intersectoriels sur l'environnement et la santé. Dans plusieurs États membres, l'OMS soutient également la formulation et la mise en œuvre de stratégies et plans nationaux d'adaptation au changement climatique pour le secteur de la santé.

### **Activités normatives**

28. Le Bureau régional a participé à des activités normatives sur l'environnement et la santé en étroite collaboration avec le Siège de l'Organisation. Le Centre européen de l'environnement et de la santé de l'OMS à Bonn (Allemagne) dispose d'importantes capacités dans plusieurs domaines techniques, et a joué un rôle de chef de fil au niveau mondial dans certains de ces domaines en ce qui concerne les activités normatives. On procède actuellement à la révision des valeurs guides de l'OMS pour la qualité de l'air (2006) sur la base de deux évaluations des données factuelles effectuées en 2013 par le centre de Bonn. Ce dernier mène également l'élaboration de plusieurs composantes des directives mondiales sur le logement et la santé, et apporte son soutien au Siège de l'OMS dans le cadre d'un projet interinstitutions dirigé par le Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'élaborer des directives mondiales pour « l'approvisionnement et les achats écologiques » dans le secteur de la santé.

### **Soutien technique apporté par l'OMS aux États membres**

29. Les accords de collaboration biennaux de 19 États membres portent sur un ou plusieurs aspects de l'environnement et de la santé. Leur mise en œuvre est d'ailleurs en cours. L'OMS apporte aussi un soutien technique à plusieurs États membres n'ayant pas conclu de tels accords ainsi qu'à d'autres pays sur demande et en fonction des circonstances, dans le cadre d'accords multilatéraux et de plates-formes (en particulier, le *Protocole sur l'eau et la santé à la Convention de 1992 sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux*, la *Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance* et le PPE-TSE), de l'application du *Règlement sanitaire international (2005)* et des opérations d'alerte et d'intervention du Bureau régional.

### **Accords multilatéraux sur l'environnement et autres plates-formes de partenariat**

30. Conjointement avec la CEE-ONU, le Bureau régional assure le secrétariat commun du *Protocole sur l'eau et la santé* et du PPE-TSE. En outre, l'OMS dirige le groupe de travail sur la santé de la *Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance* et le groupe de travail régional européen du programme de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques consacré à la sécurité chimique. L'Organisation collabore avec un certain nombre d'autres mécanismes juridiquement contraignants relatifs à la *Déclaration de Parme sur l'environnement et la santé*. Le CMES et l'EHTF estiment que les accords multilatéraux jouent un rôle important dans la mise en œuvre de la Déclaration de Parme, et l'OMS a été encouragée à intensifier sa participation à ces structures. Le Bureau régional apportera également son appui, en collaboration avec le Siège de l'OMS, à la mise en œuvre de la Convention de Minamata sur le mercure adoptée en 2013.

### **Événements majeurs liés au processus européen Environnement et santé**

31. La troisième réunion des parties au Protocole sur l'eau et la santé a été accueillie par le gouvernement norvégien à Oslo en novembre 2013. Celles-ci ont relevé les importants progrès réalisés dans la mise en œuvre du protocole depuis leur réunion de 2010 et adopté un programme de travail pour les trois années à venir. La Bosnie-Herzégovine et la Serbie ont

ratifié le protocole depuis la réunion précédente et l'Arménie a engagé ce processus, tandis que le Kazakhstan envisage son adhésion. Une séance spéciale sur l'accès équitable à l'eau dans les pays de la CEE-ONU et la Région européenne de l'OMS a été organisée lors de la réunion. À cette occasion, une « fiche d'évaluation » a été approuvée pour surveiller l'accès équitable à l'eau. Un nouveau bureau a été élu, avec la Suisse à la présidence et la Norvège et la Hongrie à la vice-présidence.

### **Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement, Paris (France), avril 2014**

32. Le Comité régional est invité à prendre acte du rapport de la quatrième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l'environnement organisée du 14 au 16 avril 2014 par le gouvernement français à Paris (France). La réunion a principalement débouché sur l'adoption de la Déclaration de Paris « La ville bouge – place aux usagers ! », dans laquelle les pays européens envisagent l'avenir d'une manière nouvelle, avec une mobilité et des transports verts et sains, afin d'assurer à tous des moyens d'existence durables et de faire le lien entre la promotion de la santé et la durabilité d'une part, et la justice socioéconomique d'autre part.

= = =